



Chers Libanais du monde entier,

Meilleures salutations de la terre de vos ancêtres, la terre de nos cèdres majestueux.

À la veille du centenaire de la création de l'État du Liban en 1920, le Parlement libanais a adopté à une grande majorité la loi visant à redresser un tort vieux de plusieurs décennies qui empêchait les immigrants libanais, dans le passé, d'enregistrer leurs familles au Liban.

En 2015, la loi 41 est entrée en vigueur, permettant ainsi aux descendants d'ascendance libanaise paternelle à s'inscrire et à enregistrer de leur famille, dans le même registre du village ou de la ville de leurs parents et grands-parents au Liban, ajoutant des branches hélas manquantes jusqu'ici à leur arbre généalogique.

Conformément à la loi 41, les inscriptions doivent être effectuées dans un délai de dix ans à compter de l'adoption de la loi en 2015!

La Fondation maronite dans le Monde, qui est une organisation à but non lucratif certifiée par le Patriarcat Maronite de Bkerké au Liban, a le plaisir de porter cette importante nouvelle à votre attention et de vous assurer de son soutien pour vous aider, ainsi que votre famille, tout au long du processus d'inscription. Sans frais aucun pour vous. En effet, il ne vous sera jamais demandé de payer des frais en rapport avec votre processus d'inscription.

La Fondation Maronite dans le Monde a lancé un certain nombre d'initiatives culturelles visant à rétablir le lien entre les Libanais de la diaspora et leurs racines ancestrales au Liban. Ceci n'est pas une sollicitation marketing ou commerciale d'aucune sorte. Notre seul objectif est de permettre aux descendants d'ascendance libanaise paternelle la possibilité de réclamer officiellement ce qui leur appartient déjà. Pour être réunis avec leur arbre généalogique au Liban.

Charles G. Hage

Président de la Fondation Maronite dans le Monde

APERÇU DE LA NOUVELLE LOI DE LA NATIONALITÉ

En vertu de la nouvelle loi portant le numéro 40 et ratifiée par le Parlement libanais en date du 24 Novembre 2015, réclamer votre nationalité libanaise n'a jamais été aussi facile:

- Si votre nom ou le nom de l'un de vos ancêtres mâles apparaît dans le recensement de 1921- 1924 des immigrants et des résidents ou durant le recensement de 1932 qui comporte les noms des immigrants qui ont quitté le Liban vers la fin du 19^{ème} siècle
- Prouvez votre apparentée à travers des documents officiels.

Le processus est TOTALEMENT GRATUIT et nécessite 6 à 12 mois pour être finalisé.



-1 VÉRIFIEZ SI VOUS ÊTES ADMISSIBLE

RÉCLAMER VOTRE NATIONALITÉ >>

VISITER WWW.LEBANITY.GOV.LB

APRÈS SOUMISSION, LE SERVICE D'APPUI EXAMINE VOTRE ÉLIGIBILITÉ ET VOUS NOTIFIE PAR COURRIER ÉLECTRONIQUE DANS 5 JOURS OUVRABLES

Félicitations, vous êtes éligible à la citoyenneté libanaise!
Voici ce que vous devez faire:

-2 PRÉPARER VOTRE DOSSIER VOTRE ANCÊTRE EST ENREGISTRÉ SOUS :

***1924-1921**
RECENSEMENT DES RÉSIDENTS
ET DES IMMIGRANTS

***1932**
RECENSEMENT DES IMMIGRANTS

Suite à la nouvelle loi, préparez:

Une Preuve
de Séquençage
de Famille



*Les descendants des Libanais qui ont émigré avant les dates mentionnées peuvent aussi présenter une demande.

1932
RECENSEMENT DES RÉSIDENTS

**Préparer et soumettre les documents suivants
(en se basant sur l'ancêtre le plus proche) :**

1^{ère} Génération

Registre d'État Civil Libanais de votre père**
Certificat de mariage de vos parents
Certificat de naissance de votre mère (si elle n'est pas libanaise)
Votre certificat de naissance

2^{ème} Génération

Registre d'État Civil Libanais de votre grand-père**
Certificat de mariage de vos grands-parents
Certificats de naissance de chacun de vos parents
Certificat de mariage de vos parents
Votre certificat de naissance

3^{ème} Génération

Registre d'État Civil Libanais de votre arrière-grand-père**
Les documents mentionnés ci-dessus sont exigés pour la première et la deuxième génération

**Prière de noter que la mission diplomatique au Liban peut vous fournir les extraits d'état civil libanais, au cas où ils sont indisponibles



-3 SOUMETTRE VOTRE DEMANDE GRATUITEMENT*

Remplir la demande en ligne, l'imprimer et la signer

* Le processus de récupération de votre nationalité Libanaise est TOTALEMENT GRATUITE



-4 ENVOYER VOTRE DEMANDE À L'AMBASSADE OU AU CONSULAT LE PLUS PROCHE

LES DEMANDES INCOMPLÈTES SERONT RETOURNÉES AUX POSTULANTS



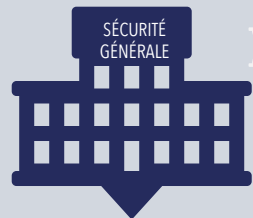
Si vous suivez la nouvelle loi

*1924-1921

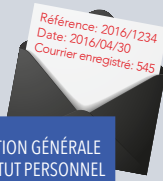
RECENSEMENT DES RÉSIDENTS ET DES IMMIGRANTS

*1932

RECENSEMENT DES IMMIGRANTS



2 MOIS



Références: 2016/1234
Date: 2016/04/30
Courier enregistré: 545



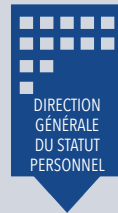
MAXIMUM 4 MOIS



MAXIMUM 5 MOIS

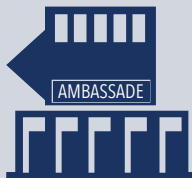


3 MOIS



*NOTIFICATIONS VIA APPLICATION MOBILE

1 MOIS

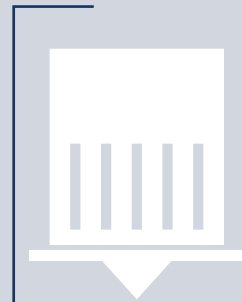


*TELECHARGER LEBANITY APPLICATION MOBILE POUR SUIVRE VOTRE DEMANDE

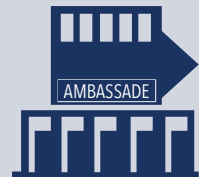
Si vous suivez l'ancienne loi

1932

RECENSEMENT DES RÉSIDENTS



3 MOIS



SI LA DEMANDE EST REFUSÉE, VOUS AUREZ LA POSSIBILITÉ DE FAIRE APPEL 15 JOURS APRÈS LA DATE DE LA NOTICE